

L'option opensource est-elle tarie ?

Suite à la question écrite (N°2101) du député Samuel Miserez, notre groupe a décidé d'approfondir la question et a récolté plusieurs informations intéressantes. Par exemple on apprend, par l'intermédiaire de son directeur, Jean-Marie Leclerc, que le centre de technologie de l'information de l'Etat de Genève, a offert le fruit de ses réflexions au canton du Jura. Des propositions de collaboration pour une utilisation conjointe de ressources informatiques et de services ont eu lieu entre les deux cantons. Mais apparemment ces idées et ces beaux projets ont fini dans l'impasse.

Concernant la situation du logiciel libre dans les cantons de Genève et Vaud, le gouvernement, dans sa réponse à la question écrite n°2101, mentionne simplement l'acquisition de plusieurs logiciels payants pour l'un et l'autre des cantons. C'est exact mais incomplet, voici deux extraits de lois adoptées dernièrement par les deux cantons.

Genève : Le 30 mars 2006, le Conseil d'Etat a adopté un premier plan de mesure (P1). La 28^e consiste à « promouvoir l'utilisation de logiciels libres ». En application de cette mesure, la préférence doit être impérativement donnée à un logiciel libre, s'il est capable de répondre aux mêmes besoins que son équivalent propriétaire. Les exceptions doivent donc être dûment justifiées.

Vaud : Le plan stratégique 2007-2012 des systèmes d'information de l'Etat de Vaud annonce une « rationalisation technologique par une convergence vers des technologies standard et ouvertes (normes eCH, logiciels libres, ...) pour lesquelles l'ACV doit maintenir des compétences internes et autant que possible partagées avec les autres partenaires (cantons, communes, Confédération) ». « A chaque fois que cela est possible, la DSI privilégie le choix de logiciels ouverts, interopérables, et si possible sous licence de type « logiciel libre ».

Une des raisons principales de ces décisions tient à l'assurance de la pérennité des documents. Les précieuses données publiques sont à l'abri des appétits marchands et leur lecture ne dépend pas de l'acquisition d'une nouvelle version de logiciel. Les investissements en heures de travail pour recueillir et formater des données sont gigantesques. Les laisser dépendre de la stratégie marchande, est-ce raisonnable ?

De plus, l'engouement pour ce type de logiciels est grandissant, à l'intérieur de nos frontières comme partout dans le monde. En Europe, Espagne et Allemagne en tête, en Chine notamment l'expansion est impressionnante, mais aussi en Amérique du Sud et jusqu'en Afrique où plusieurs pays ont fait de grandes avancées.

Que penser du Jura voulant galoper seul en privilégiant les structures monopolistiques au détriment de la collaboration régionale, collaboration qui amènerait des compétences accrues locales et une chance supplémentaire pour nos apprenants/étudiants informaticiens formés à grands frais ?

Notre groupe souhaite une mise en lumière de trois éléments :

- Pourquoi les contacts entrepris avec l'Etat de Genève ont-ils été stoppés ?
- Est-ce que les différents liens intercantonaux au sujet des logiciels libres sont définitivement rompus ?
- Que coûte à l'Etat la formation annuelle d'apprenants/étudiants ?

Delémont, le 21 décembre 2007

Groupe CS-POP/VERTS

Raphaël Breuleux

(Signatures manuscrites)